



Compte rendu

Conseil Municipal de PUYBEGON

Séance du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 14 avril 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle de rencontres, sous la présidence de M. CINQ Robert, Maire de Puybegon.

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Quorum	Membre présents	Suffrages exprimés
07/04/2022	07/04/2022	13	7	11	13

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés : Nathalie PLOUVIEZ par Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO par Robert ROUFFIAC

Absents excusés :

Ordre du jour:

- Vote du taux des taxes communales
- Vote du montant des subventions allouées aux associations
- Vote du budget primitif 2022
- Projet de plateforme multi-activités au village (compléments de travaux, financements...)
- Salle des fêtes : compléments de travaux, financements
- Demande de place de stationnement pour une activité professionnelle
- Demande d'un emprunt bancaire pour financer les travaux d'aménagement de l'année
- Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Il convient de nommer un ou une secrétaire de la séance.

Lydie DE ARRIBA est désigné(e) comme secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès verbal de la séance du

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet au vote le précédent compte rendu de séance du 29 mars 2022

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Délibérations du conseil :

Vote du taux des taxes communales 2022 (DE 2022 016)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Aujourd'hui, il convient de voter les taux des taxes pour la commune pour l'année 2022.

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Foncier bâti	30.07 %	30.07 %	maintien du taux
Foncier non bâti	48.84 %	48.84 %	maintien du taux

En maintenant les taux d'imposition, la commune peut espérer un produit fiscal de 78 260 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de voter les taux comme énoncés ci-dessus
- désigne le maire pour signer tout document relatif aux taxes directes locales

Vote du montant des subventions 2022 allouées aux associations (DE 2022 017)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal délibère chaque année pour le montant des subventions allouées aux associations.

Afin de ne pas avoir de conflit d'intérêt, toute personne ayant un lien direct avec un bureau associatif ne doit pas prendre part au vote.

La commune décide en commission des montants alloués aux associations après avoir étudié les dossiers déposés par ces dernières.

M. la Maire propose à l'assemblée d'attribuer les montants de subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS		Élu ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
ADMR	300,00		13	13	0	
Âge d'Or	80,00		13	13	0	
Amicale des sapeurs-pompiers	50,00		13	13	0	
Amicale Loisir Pétanque Puybegon	500,00	Aymeric CHERBOURG	12	12	0	
Anciens Combattants	50,00		13	13	0	
Association laïque du RPI	200,00		13	13	0	
Croix rouge	150,00		13	13	0	
Cultures et loisirs	900,00	Aymeric GUIPAUD	12	12	0	
Foot Briatexte	180,00		13	13	0	
Gym Briatexte	180,00		13	13	0	
La Souris Puybegonnaise	350,00	Robert CINQ	12	12	0	
Les clochers	610,00	Michel SOULET Patrick BURATTO	11	11	0	
Pieds Begon	500,00		13	13	0	

Association humanitaire pour 2022 : l'Ukraine	200,00		13	12		Robert ROUFFIAC
---	--------	--	----	----	--	--------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces votes.

Vote du budget primitif 2022 (DE_2022_018)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Puybegon,

Vu la reprise des résultats sur le CA 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybegon pour l'année 2022, présentée par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 563 497.06 Euros

En dépenses à la somme de : 563 497.06 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	101 300.00 €
012	Charges de personnel	117 536.00 €
14	Atténuations de produits	1 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	30 000.00 €
66	Charges financières	1 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	15 500.00 €
Total		266 836.00 €
	Opérations d'ordre	5 415.00 €
	Dépenses Imprévues	2 801.42 €
	Virement à la section d'Investissement	23 000.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	298 052.42 €

RECETTES

013	Atténuation de charges	30 000.00 €
70	Produits des services	8 050.00 €

73	Impôts et taxes	93 690.00 €
74	Dotations et participations	101 829.00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
Total		258 569.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2021	39 483.42 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	298 052.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	35 928.00 €
21	Immobilisations corporelles	26 000.00 €
23	Immobilisation en cours	99 240.75 €
	Total opérations équipements	166 168.75 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 994.04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 374.31 €
020	Dépenses imprévues	4 508.69 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	66 398.85 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	265 444.64 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fond divers	6 170.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	140 069.64 €
13	Subventions d'investissements	54 790.00 €
16	Emprunt	34 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €
20	Immobilisations corporelles	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	23 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 415.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	265 444.64 €

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2022 de la commune.

Demande de FDT pour la réalisation d'une plateforme multi-activités (DE_2022_019)

A l'issue de plusieurs échanges avec les associations de la commune,

Après une longue réflexion de l'équipe municipale,

Les membres du conseil municipal souhaitent réaliser une plateforme multi-activités au centre bourg.

La localisation du lieu s'est faite en continuité des installations déjà présentes sur le village (salle des fêtes, toilette publique...)

Cette plateforme permettra aux usagers de pouvoir animer le village en proposant un espace où chacun pourra se divertir en fonction de ses préférences, exemple : se retrouver pour une partie de pétanque, de jeu de quilles, de palets ... ou bien encore faire du vélo, de la trottinette pour les enfants

Cet espace pourra également devenir un lieu culturel pour diverses manifestations fête, projections en plein air, concert en plein air, vide grenier ...)

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour définir un coût des travaux à envisager.

Le coût de l'opération s'élève à 14 095 €HT

Plan de financement prévisionnel :

- Département FDT 30 %
- Agglomération fond de concours 50 %
- Commune autofinancement 20 %

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de demander au département une subvention au titre du FDT
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au montage administratif et financier du dossier.

Demande de Fond de concours pour la réalisation d'une plateforme multi-activités (DE 2022_020)

A l'issue de plusieurs échanges avec les associations de la commune,

Après une longue réflexion de l'équipe municipale,

Les membres du conseil municipal souhaitent réaliser une plateforme multi-activités au centre bourg.

La localisation du lieu s'est faite en continuité des installations déjà présentes sur le village (salle des fêtes, toilette publique...)

Cette plateforme permettra aux usagers de pouvoir animer le village en proposant un espace où chacun pourra se divertir en fonction de ses préférences, exemple : se retrouver pour une partie de pétanque, de jeu de quilles, de palets ... ou bien encore faire du vélo, de la trottinette pour les enfants

Cet espace pourra également devenir un lieu culturel pour diverses manifestations fête, projections en plein air, concert en plein air, vide grenier ...)

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour définir un coût des travaux à envisager.

Le coût de l'opération s'élève à 14 095 €HT

Plan de financement prévisionnel :

- Agglomération fond de concours 50 %
- Département FDT 30 %
- Commune autofinancement 20 %

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de demander à la communauté d'agglomération une subvention au titre du Fond de concours
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au montage administratif et financier du dossier.

Salle des fêtes : compléments de travaux :

M. le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires de finitions vont être réalisés sur les espaces extérieurs de la salle.

Pour cela, un second portail face à la porte côté cuisine et un portillon vont être installés afin de sécuriser totalement l'extérieur de la salle pour les occupants.

Place de stationnement au bénéfice de la chambre d'hôtes "La Dame Fines" (DE 2022 021)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mme MULLER Sylvie, gérante de la chambre d'hôtes, située 2 rue de l'ancienne école a sollicité la commune pour bénéficier de 2 places de stationnement sur le domaine public à usage privé des occupants de la chambre d'hôtes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'accorder un droit d'usage privatif d'un espace de stationnement situé à la sortie de la chambre d'hôtes côté monument aux morts.
- mandate le maire pour prendre un arrêté municipal fixant les règles d'utilisation

Demande d'emprunt bancaire pour les travaux d'aménagement de l'année

M. le Maire informe l'assemblée que certains travaux prévus sur l'année 2022 sont susceptibles de ne pas obtenir de subventions publiques.

Par conséquent, un emprunt sera à envisager pour réaliser ces travaux.

Plusieurs banques seront démarchées quand un montant et une durée d'emprunt seront définis.

Questions diverses :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Diagnostic foncier agricole

La communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET a chargé les communes du volet agricole du PLUI.

La commune doit recenser les exploitations agricoles, les bâtis, les élevages, les parcelles irrigables, les épandages...

Un courrier ainsi qu'un questionnaire seront envoyés dans les jours qui suivent afin d'effectuer se recensement pour le 18 mai 2022 au plus tard.

Chaque exploitant concerné devra prendre rendez-vous en mairie pour permettre un enregistrement de leurs données.

La séance est levée à 23h04

Le 14 avril 2022
Le Maire,
Robert CINQ.